

# Tout-Droit

Nouvelle série

(No 32)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Automne 2013

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

## Activités du mardi

**15 octobre 2013: 14.00 heures:**  
Conférence: Théorie de la communication:  
formation de formateurs.

22 octobre 2013: 14.00 heures: film: Harvey.

**5 novembre 2013: 14.00 heures:**  
Conférence: Théorie de la communication:  
formation de formateurs: prévention des  
conflits.

**12 novembre 2013: 14.00 heures:**  
Sommes-nous tous fous?  
Conférence sur les fraudes de  
l'industrie pharmaceutique par  
Jean-Claude St-Onge.

19 novembre 2013: 14.00 heures: film: l'affaire  
Dumont.

**26 novembre 2013: 14.00 heures:**  
Conférence: Régimes de protection et  
mandat d'inaptitude.

3 décembre 2013: film: L'affaire Brunswick.

**10 décembre 2013: 14.00 heures: Film:**  
Comment Yukong déplaça les montagnes  
suivi d'un café-causerie sur l'organisation  
démocratique d'un lieu de travail.

**17 décembre 2013: 14.00 heures: Film: La**  
cavale des fous.

**7 janvier 2014: 2014: Conférence: 14.00**  
heures: Théorie de la communication:  
principes andragogiques: outils de  
formation 1ère partie.

**14 janvier 2014: 14.00 heures: Café-**  
causerie: introduction sur la notion de  
démocratie.

**21 janvier 2014: 14.00 heures: film**  
documentaire: Pinel.

**28 janvier 2014: Conférence: théorie de**  
la communication: principes  
andragogiques: outils de formation: 2e  
partie.

4 février 2014: 14.00 heures: film: John Q.

**11 février 2014: 14.00 heures: film**  
documentaire: Les alimenteurs.

## Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le  
recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Responsable du bulletin: Michel Grenier

Adresse: L'En-Droit de Laval

119B, Boul. Des Laurentides

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: [endroit@bellnet.ca](mailto:endroit@bellnet.ca)

Internet: [www.endroitlaval.com](http://www.endroitlaval.com)

**La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.**

**Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.**

## La loi P-38, un pernicieux levier de psychiatisation sociale

### Introduction par Jacques Saintonge

Nous publions cet article publié dans le Devoir fait par un étudiant à la maîtrise en service social, Étienne Boudou-Laforce, puisqu'il met en lumière le danger que fait peser la loi P-38 sur les droits démocratiques non seulement des psychiatisés, mais aussi sur ceux de l'ensemble de la population, ce qui peut être le premier pas vers la restriction des droits démocratiques. Comme la crise économique est loin d'être réglée, ça ferait l'affaire des riches pour accentuer leurs actions contre les plus pauvres.

**7 janvier 2013 | Étienne Boudou-Laforce - Étudiant à la maîtrise en service social, Université de Sherbrooke**

À travers les siècles, maintes visions souvent fort différentes - voire opposées - de notre conception de ce qui est différent ou dérangent au sein d'une société se sont succédées. Assujettie à la culture, la religion, aux moeurs et à nos connaissances relatives sur la santé mentale, la définition de « personne normale » a subi les règles et les lois de quelques bien-pensants.

Alors que le XXI<sup>e</sup> siècle nous permet de nous inscrire dans une soi-disant démarche plus civilisée et humanitaire, comme en témoigne le phénomène de la désinstitutionnalisation, force est d'admettre qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour nous défaire d'une certaine hégémonie psychiatrique et d'un relent institutionnel. La loi P-38, s'inscrivant dans les nombreuses et complexes transformations en matière d'intervention psychosociale, en est un cas de figure.

Au Québec, depuis 1998, en vertu de l'article 8 de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, surnommée loi P-38, un agent de la paix peut détenir une personne contre son gré dans un établissement de santé sans qu'elle ait commis quelque crime que ce soit. On appelle cette intervention garde préventive. Elle

fait partie des autres mesures du même genre, soit la garde provisoire et la garde autorisée.

La première, résultant d'une ordonnance judiciaire, force l'individu à subir deux évaluations psychiatriques et il peut être détenu dans un établissement de santé jusqu'à 96 heures. Elle survient lorsque deux personnes, généralement des proches ou le médecin traitant, soumettent une requête d'évaluation psychiatrique à la Cour du Québec et obtiennent gain de cause. La deuxième, elle aussi ordonnée par la Cour, contraint une personne à rester à l'hôpital pour une période déterminée.

### Une loi et ses dérives

Si la loi d'exception P-38 peut se donner bonne conscience en prétextant qu'elle veut offrir une protection au public, il nous faut admettre que depuis sa mise en oeuvre et son application il y a maintenant 15 ans, plusieurs critiques solidement fondées (loi mal définie et mal encadrée, entre autres) mettent au jour les dérives d'une loi d'exception qui s'est métamorphosée au fil du temps en pratique d'oppression. Même si elle peut s'avérer légitime à plusieurs occasions (menaces homicides, fortes idées suicidaires, psychoses), il arrive encore trop fréquemment que les droits des personnes soient bafoués, notamment celui d'être traité avec respect et dignité, d'être informé ou encore de refuser un traitement.

Des éléments explicatifs se trouvent peut-être dans le fait que la loi ne définit pas avec précision ce qu'est la dangerosité. On semble confondre dérangement et danger réel.

Une confusion subsiste aussi concernant l'évaluation de l'état mental. Qui peut poser le « diagnostic » et avoir préséance ? Il semble y avoir absence de hiérarchie claire dans le processus décisionnel entre les différents acteurs pouvant utiliser la loi P-38. Est-ce le médecin, le psychiatre, l'intervenant de crise ou le policier qui a force de loi ? Malheureusement, cette confusion amène

## La loi P-38, un pernicieux levier de psychiatisation sociale (suite)

fréquemment des zones grises et un flou où l'on conjugue maladie mentale, pauvreté, criminalité, détresse psychosociale et dangerosité mentale. Le plus souvent, c'est même l'agent de la paix qui, sur le fait, se voit contraint de prendre une décision pour laquelle il n'a souvent pas la formation requise. Considérant que les services d'aide en situation de crise ne sont pas disponibles partout au Québec, les intervenants qui auraient l'expertise nécessaire pour désamorcer la crise et poser une estimation éclairée sur la dangerosité et l'état mental sont sous-utilisés. Et pourtant, s'ils étaient convoqués, ils pourraient certainement bien souvent éviter l'application de cette loi.

Par ailleurs, bien que le changement de terminologie à la loi ayant amené « maladie mentale » à devenir « état mental » suggère une noble intention, à savoir diminuer la stigmatisation qui pèse sur les personnes vivant avec un trouble de santé mentale, dans les faits, cette modification tend malheureusement à élargir les interventions possibles à l'ensemble de la population, que la situation de la personne « soit dangereuse ou non, urgente ou non », comme le souligne le sociologue Marcelo Otero. En effet, les demandes de requête n'ont cessé d'augmenter avec le temps. Maintenant, tout un chacun peut subir la loi P-38.

De plus, on ne manque pas d'exemples où on garde en établissement psychiatrique des personnes qui dérangent leur entourage ou qui sont trop bruyantes pour le voisinage. La dangerosité devient donc une notion très élastique, et la requête pour garde en établissement psychiatrique devient un outil de contrôle social.

### Psychiatisation de la vie sociale

Alors que le marché de la maladie psychique de même que le recours aux médicaments s'accroissent, un constat s'impose : notre culture occidentale accepte et tolère difficilement la souffrance psychique et les dysfonctionnements sociaux, les logiques hédonistes, productivistes et mercantiles aidant. Désormais, le

conditionnement culturel veut que pour exister, il faille mener une vie active, une vie axée sur l'ego. Ainsi, le glissement est que chaque comportement ou émotion humaine le moins transgressif se voit bientôt catalogué comme anormal.

À l'égard de la loi P-38, il apparaît d'ailleurs que des comportements dérangeants sont souvent considérés comme dangereux. Dans notre société qui craint la déviance, on constate que les émotions et pulsions trop vives sont, dans la mesure du possible, exclues. De même que la médication participe activement de l'exercice d'un contrôle social des comportements indésirables, la loi P-38 répond à une inquiétude et favorise une apparente cohésion de la société. Avec l'arrivée du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM) en 1952 et de ses éditions subséquentes, le spectre de la santé mentale s'élargit et entraîne une multiplication dangereuse des diagnostics de troubles mentaux. Quand on pense que les policiers amènent trop souvent des individus à l'hôpital sous la simple présomption d'un trouble de santé mentale, il importe de s'inquiéter, puisque les dérives relevées précédemment pourraient s'accroître dramatiquement. La loi P-38 serait-elle sur le point de cristalliser notre manière d'appréhender la normalité et la pathologie ?

En définitive, le cadre législatif entourant la loi P-38 participe activement, au nom de la santé publique, à la définition d'une norme de comportements et s'évertue à gérer le danger social comme risque pathologique, ce qui tend à une psychiatisation de la société pour le moins inquiétante.

\*\*\*

Étienne Boudou-Laforce - Étudiant à la maîtrise en service social, Université de Sherbrooke

Source : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/367739/la-loi-p-38-un-pernicieux-levier-de-psychiatisation-sociale>

## Vision critique en santé mentale - Réalité et Espoir

Le 29 mai dernier, l'AGIDD-SMQ a tenu son colloque annuel. Dix membres de l'En-Droit de Laval y ont participé. Parmi les 4 réputés conférenciers, David Cohen iminent professeur en psychopathologie et psychopharmacologie dans une université de Floride, a partagé ses connaissances avec nous. Il avait auparavant, enseigné à l'université de Montréal de 1988 à 2000. Il a élaboré des pistes d'interventions critiques amenant des alternatives aux conceptions bio-psychiatriques de la détresse psychique et du mauvais comportement. Son propos se résume à peu près à ceci : « Dans la lutte pour se façonner une vie il arrive que ce n'est pas donné à tous d'avoir la chance de naître de parents dévoués et de vivre dans une société tolérante, il arrive que malgré tout dans un corps en bonne santé des événements déclenchent de la souffrance et de la douleur envahissante. Chaque individu a un développement unique façonné par son environnement. L'être qui souffre et fait souffrir les autres, possède souvent une authenticité supérieure. L'intervenant doit avoir de l'empathie et le désir de ne pas bousculer l'autre. Il doit accueillir la folie et manifester une reconnaissance de l'être troublé. » Monsieur Cohen est en faveur des agences caritatives qui doivent en même temps, être des groupes de pression, en plus ça prend, le développement d'un mouvement social critique en santé mentale dans la société. Il a parlé d'un auteur Franco Basilia qui voyait dans l'organisation des villes, un mouvement révolutionnaire marxiste.

Malgré la loi 180 pour abolir les asiles, elles se sont maintenues. Si l'esclavage a été aboli on peut abolir le système psychiatrique et les problèmes de santé mentale. Un frein est que la psychiatrie est coercitive et le tissu social est favorable à la coercition. Le pouvoir psychiatrique est maintenu par le Savoir psychiatrique. On emprisonne les gens, en dehors du système légal. On parle du rôle de la prépondérance des gènes. Il faut défier la justification des médicaments. Les problèmes en santé mentale sont des problèmes existentiels. On veut nous faire croire qu'irradier la maladie mentale, est une vision utopique. C'est pure propagande, il faut se demander qui en tire profit ?

Toute société a besoin de maintenir la cohésion sociale et la répression se retrouve dans tous les groupes sociaux. Une classe de maîtres qui engendre le dédain et une classe de soumis en révolte, qu'on retrouve dans notre société. Il existe alors une incompatibilité du rôle de l'intervenant réduit à faire du contrôle social. Le pouvoir psychiatrique permet l'exercice d'une violence sur la violence des victimes. La coercition permet la survie d'idée complètement

farfelue. C'est un tabou de remettre en cause la coercition. On est des objets, on est des esclaves, nous avons le droit de réclamer à l'État. Un mouvement social est nécessaire pour exiger que l'État cesse ses pratiques répressives.

Nous avons aussi entendu les propos de Guy Moreau, un ex-travailleur de la construction, que son parcours particulier a amené dans le poste de directeur du groupe de Défense des Droits « PRO-DEF Estrie » en plus d'être le formateur de « L'Autre Côté de la pilule » de l'AGIDD. Il nous dit : « Que pour guérir il faut examiner la globalité de la vie sur une autre base que soi-même. Hors du centre de soi-même. Il déplore « qu'au moindre trouble compulsif ou de détresse, on prescrive des médicaments quand on sait que les psychotropes affectent le cerveau. Pour guérir en dehors de la psychiatrie, il faut toucher l'âme humaine et poursuivre la vérité avec un regard holistique » Il a aussi dénoncé le DSM-5 et critiqué l'existence du néo-libéralisme qui déshumanise l'existence et blâmé le règne de la pensée unique. Monsieur Jean Claude St-Onge nous a résumé son livre « Tous fous » 65% des membres qui ont travaillé sur le DSM ont des liens avec l'industrie pharmaceutique. En 26 ans les neuroleptiques ont fait un bond d'augmentation de 400 % dans la consommation.

Monsieur Joël Monzée docteur en neuroscience et psychothérapeute du développement de l'enfant et de la famille, nous a dit que le cerveau humain peut se reconfigurer selon qu'on le place dans des conditions qui lui conviennent et qu'il faut investir dans les conditions de vie et les services publics.

L'humain a besoin de se réaliser, de se développer et de s'intégrer. Il faut s'attaquer au pouvoir et à la coercition. Comment parler à son médecin ? Ça prend un minimum de connaissances mais il faut oser s'affirmer. Les problèmes en santé mentale sont des pannes de génies qui forcent à s'expliquer.

Le prix « Orange » a été gagné par Les Enfants de Duplessis, pour la campagne de « La Parole aux actes » concernant l'abolition des faux diagnostics psychiatriques qui ont leurs ont été attribués entre 1940 et 1960.

Le prix citron a été décerné au sénateur Pierre-Hugues Yves Boisvenu pour ses interventions répétées visant à restreindre les droits fondamentaux des personnes vivant des problèmes en santé mentale.

Comme on le constate ce fut une journée riche et stimulante mais les journaux ont parlé surtout du prix-citron à Jean-Hugues Boisvenu.

Par Monique Rocheleau

## Principes du site Laïcité féministe

### Les enjeux de la Charte des valeurs québécoises

Étant donné que notre philosophie prône une acceptation mutuelle de nos différences et faiblesses dans le but d'établir une véritable solidarité entre nous dans le but de défendre nos intérêts, la menace de division des plus démunies provenant de la Charte des valeurs nous interpelle. Voici deux points de vue sur la Charte, celui de notre coordonnateur Richard Miron et celui de la Fédération des femmes du Québec.

**Pour les féministes, la laïcité, soit la séparation de l'État et des religions, sa neutralité et le respect de la liberté de conscience, est un outil important de la lutte pour le droit des femmes à l'égalité.**

**Cependant, cet outil n'est pas suffisant pour atteindre notre but : que toutes les femmes soient libres. Il faut aller plus loin.**

### Indépendance

#### BLOQUER LES FONDAMENTALISTES

La laïcité c'est d'abord la séparation des religions et de l'État. Les principes religieux ne doivent pas influencer les décisions d'un gouvernement laïc. Or des groupes religieux fondamentalistes, ici et ailleurs dans le monde, tentent d'imposer leurs dogmes à tous et à toutes. Ces dogmes sont généralement ancrés dans une idée rétrograde du rôle des femmes dans la société et les porteurs tentent de limiter la liberté des femmes. Pensons à l'influence au Canada des évangélistes chrétiens dans le débat sur l'avortement ou encore à l'influence des Wahhabistes en Arabie Saoudite. Il est donc important que le Canada et le Québec reconnaissent formellement la séparation entre État et religion.

Être féministe et pour la laïcité de l'État, c'est vouloir empêcher les fondamentalistes de s'approprier le pouvoir. Les féministes sont donc actives pour contrer le développement d'un terreau fertile aux dogmatismes religieux et à la prise de contrôle des institutions démocratiques par des groupes religieux rétrogrades.

Malheureusement, on assiste à une montée du fondamentalisme religieux, ici et ailleurs dans le monde. C'est particulièrement le cas lors d'une augmentation importante de l'insécurité économique et politique. Pour les féministes, il faut donc que les États adoptent aussi

des politiques pour assurer l'accès à un revenu décent pour toutes et tous et pour contrer les exclusions sociales et politiques.

### Neutralité

#### COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS

Un État laïc – neutre devant la croyance ou l'athéisme des citoyenNEs – est censé traiter tout le monde également. La neutralité représente un gain dans la mesure où l'État n'impose pas la religion de la majorité sur des personnes non-croyantes ou sur un groupe religieux minoritaire et vice versa.

Être féministe et pour la laïcité de l'État, c'est vouloir que l'État soit neutre envers les religions mais pas neutre dans le choix des principes qui guident son action. Pour les féministes, l'État québécois doit respecter le droit de toutes les femmes à l'égalité. Si une pratique religieuse compromet la liberté d'une fille ou d'une femme, l'État doit intervenir, prenons pour exemple les mariages forcés des adolescentes. L'État, en revanche, ne doit pas être source de discrimination envers les femmes. Lorsqu'il interdit le port du foulard en permettant le port d'une petite croix par les employéEs de l'État, il crée une discrimination à l'endroit des femmes. Pourquoi une personne portant la croix serait perçue par l'État comme étant capable d'assumer son travail avec neutralité et non celle qui porte le foulard ?

Pour les féministes, la neutralité absolue, qui ne tient pas compte de la discrimination indirecte, pourrait avoir pour effet de créer des standards injustes. Ainsi, l'État laïc doit s'assurer de la neutralité de ses interactions avec les citoyenNEs tout en s'assurant qu'il n'introduit pas de nouvelles formes de discrimination.

### Autonomie

#### RESPECTER LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité permet de vivre dans une communauté où la diversité de croyance n'est pas vue comme un mal à éradiquer au nom d'une seule vérité, mais comme une réalité à laquelle tout le monde doit s'accommoder. La laïcité est donc un rempart important pour les croyantEs, mais aussi pour les athéEs et les agnostiques.

Être féministe et pour la laïcité de l'État, c'est garder le souvenir qu'au Québec, les luttes des femmes se sont

## Principes du site Laïcité féministe (suite)

inscrites dans la sécularisation de la société et la séparation de la religion des institutions de l'État, mais aussi dans la liberté de conscience. En effet, les batailles ont été nombreuses pour que les divers curés, pères et maris cessent de contrôler le corps et la vie des femmes sans pour autant forcer les femmes à abandonner une pratique religieuse, voire même tenter de redéfinir les dogmes religieux. Aujourd'hui, il faut continuer à s'assurer qu'aucune personne ou institution ne peut imposer aux femmes une identité ou une pratique religieuse. Il faut aussi reconnaître que des femmes, y compris des féministes, maintiennent un rapport à la croyance et la spiritualité. Dans les cas où les femmes subissent de la pression pour se conformer à des pratiques religieuses - puisque cela existe -, l'État laïc doit s'assurer de l'accès des femmes à un réseau d'information, de soutien et de défense de droit. Un État laïc ne doit pas contribuer, par ailleurs, à la stigmatisation de personnes ou de groupes de personnes en raison de leur croyance ou de leur athéisme.

### Égalité POUR QUE TOUTES LES FEMMES SOIENT LIBRES

La laïcité n'est pas une fin, c'est un moyen. La laïcité ouvre des espaces de liberté et empêche que l'État ne devienne l'outil des choix moraux d'une religion particulière. C'est donc un outil précieux, mais ce n'est pas, en soi, l'atteinte de l'égalité et de la justice. Le féminisme a pour but que toutes les femmes soient libres et pour cela, la laïcité ne suffit pas.

Être féministe et pour la laïcité de l'État, c'est savoir se servir de l'outil qu'est la laïcité, mais chercher au final à réaliser l'égalité et la justice. Or, il faut se mobiliser davantage si cela est le but recherché. Il faut s'attaquer au culte de la beauté et de la jeunesse, à l'inégalité salariale, au viol pratiqué en toute impunité, au sexisme dans la publicité, à la pauvreté des femmes à la retraite, à la violence conjugale, aux stéréotypes, à l'intimidation des adolescentes, au sous-emploi des femmes issues de l'immigration et à bien d'autres choses. Quand la laïcité peut nous aider, utilisons là, mais n'arrêtons pas là notre action.

<http://laicitefeministe.com/>

## Commentaires sur la charte des valeurs québécoises

1. La lutte pour la laïcité doit se poser en fonction d'un contexte socio-historique. En Iran, où le Clergé chiite domine l'agenda politique, il est tout à fait compréhensible que cette lutte se pose. Dans l'histoire, la revendication d'une séparation entre pouvoir temporel et pouvoir spirituel s'est accompagnée d'un projet politique où, formellement, on reconnaissait que c'était des êtres humains qui, ensemble et démocratiquement, décidaient des lois et non pas un ou des Dieux et ses représentantEs sur terre. À moins que je me trompe, la rupture entre l'État et le Clergé s'est globalement faite dans les années 60 au Québec. À moins de dire que le Québec est dominé par un Clergé fondamentaliste musulman chrétien clandestin et que le port du voile est une manifestation de ce pouvoir oppressif caché, quelle est l'utilité de diviser le Québec sur l'enjeu de la laïcité en 2013?

2. Les gens qui sont pour le progrès social doivent interroger les positions politiques en fonction du rapport oppresseurs/opprimés. Dans une situation où une autorité religieuse utilise ses liens avec l'appareil d'État pour enlever des droits à une partie de la population, il apparaît clair que cette autorité a un rôle oppressif. Dans le cas où une autorité empêche une personne de vivre sa liberté religieuse en l'empêchant de porter des attributs témoignant de sa foi, c'est elle qui est opprimée. Que des autorités religieuses aient joué un rôle oppressif dans l'histoire et que, dans certains pays elles continuent à le faire, n'implique pas qu'une pratique religieuse soit en soi un fait d'oppression.

3. Si le fait d'enlever au pouvoir religieux la législation sur la vie des hommes et femmes et l'utilisation de la coercition de l'appareil d'État pour y arriver a représenté un progrès historique, la multiplicité de règles et lois pour légiférer la vie immédiate et personnelle des gens, même si cela se fait au nom d'un État de droit, n'est pas nécessairement un progrès. Pour évaluer l'aspect progressiste d'un pouvoir politique, on doit poser une distinction entre une fonction d'administration des choses et une fonction d'administration des hommes et femmes. L'État, dans une perspective progressiste, est appelé à accroître son intervention au niveau de l'administration des choses et à diminuer celle au niveau de l'administration des hommes et femmes. Lorsque l'État ne sera réduit

## Commentaires sur la charte des valeurs québécoises (suite)

qu'à une fonction d'administration des choses, on ne pourra plus le voir comme un appareil d'oppression. La cohésion sociale peut se réguler en fonction de règles implicites qui ne nécessitent pas un appareil législatif hypertrophié. Quelques principes de base comme servir le peuple ou la collectivité, faire preuve d'ouverture, de tolérance et d'accueil, viser le bien commun, respecter l'identité personnelle des gens, etc peuvent être déclinés sans législation et servir de base pour des règles implicites de vie sociale.

4. La position actuelle de la Charte des valeurs ouvre la porte à beaucoup d'intolérance et d'incompréhension. C'est surtout sa proposition au niveau du port des signes ostentatoires par des employéEs de l'État, des services de santé, d'institutions scolaires et de garderie, non en position d'autorité coercitive, qui pose problème. Si elle était mise en œuvre, cela signifierait qu'une partie du personnel actuel ou futur se verrait contraint à un choix déchirant entre les croyances personnelles religieuses et la possibilité d'avoir un emploi. Au lieu de favoriser l'intégration sociale des nouveaux arrivants, une telle mesure leur lance le message qu'ils et elles ne sont pas les bienvenues au Québec. Cette mesure conforte les intolérantEs qui se sentent autoriséEs à manifester du racisme. Au lieu de favoriser des échanges sociaux constructifs, une telle mesure va renforcer le communautarisme et la ghettoïsation sociale de populations qui cherchent plutôt à entreprendre un dialogue constructif avec la « majorité ».

5. La Charte des Valeurs Québécoises telle que formulée par l'actuel gouvernement risque de ne pas passer les tests juridiques, du moins sur la mesure des signes ostentatoires et celle où on créerait une hiérarchie des droits (la priorisation de l' « égalité hommes-femmes »). Si on sait qu'une telle loi risque d'être rejetée, pourquoi persévérer alors qu'on sait qu'elle ouvre la porte à plein de comportements racistes et intolérants? Pour mousser un projet indépendantiste vu comme intolérant? Pour de simples raisons électoralistes (wedge politics)? Peu importe les motivations, le résultat n'en sera qu'un de divisions sociales, d'exclusion et de stigmatisation d'une partie de la population.

Richard Miron

## 18 et 19 novembre 2013 à Montréal, Rendez-vous alternative en santé mentale

Conférences, débats, tables rondes, ateliers, ateliers, laboratoire de la folie, exposition, performances d'artistes et moments festifs!

**Adresse des 2 jours: Gesù  
1200 de Bleury, Montréal (Qc)  
Canada H3B 3J3  
Métro Place des Arts (sortie de Bleury)**

### Coctail dînatoire

mardi 19 novembre 17h00 à 19h00 dans le hall

### Soirée Célébration

mardi 19 novembre 19h30 à 21h30 dans l'amphithéâtre  
Musique, Théâtre, Poème, Conte... Venez découvrir les différents talents des ressources et de leurs membres.

### THÉÂTRE ÉCHANGES

**18 novembre 13h30 à 16h00 à l'amphithéâtre**

Trois groupes membres du RRASMQ, trois univers dévoilés, trois façons de parler de la différence et de la santé mentale. Chacun montera sur scène pour nous présenter des extraits de pièces de théâtre qu'ils ont longuement pratiquées et répétées. Les présentations seront suivies d'un échange entre le public et les comédiens.

### Centre L'Élan avec « Si L'Élan m'était conté »

L'Élan présente une pièce musico-théâtrale qui raconte son histoire tout en présentant les multiples facettes de l'organisme d'hier à aujourd'hui.

### La Cordée avec « Nouveau départ »

Nouveau Départ, c'est la rencontre dans une gare, d'un père et d'un fils dans leurs enjeux personnels. L'un veut partir, l'autre le retenir. L'histoire s'entremêle de bulles intemporelles qui dépeignent différents désordres liés à la santé mentale.

### La Maison du Goéland avec « Mika, l'enfant pleureur »

Une histoire d'amitié, de solidarité, d'espérance. Un énorme volcan menace le pays où vivent les hommes. On dit que seules toutes les larmes du monde pourraient arriver à l'éteindre. Mika, un enfant triste et rêveur vivant sur une île de sel, part sur la route en quête de ce volcan gigantesque.

**18 et 19 novembre 2013 à Montréal, Rendez-vous alternative en santé mentale (suite)**

**L'ALTERNATIVE D'HIER À AUJOURD'HUI**

**18 novembre 13h30 à 16h00 à l'amphithéâtre**

Par cette conférence d'ouverture différents protagonistes de notre histoire, toujours présents et impliqués, tenteront de dégager une vision évolutive et critique des conceptions et des actions du RRASMQ au cours des 30 dernières années. Comment a-t-il entrepris de « Dire autrement la folie », de parler et d'agir sur la désinstitutionnalisation, le pouvoir psychiatrique, la médication, l'enfermement, l'absence de droits et de libertés, la pauvreté ? Que retenir de cette vision d'un « Ailleurs et Autrement » dans un univers idéologique, politique, économique, social et culturel, toujours plus contraignant et aussi traversé par des résistances et des transformations constantes.

**SAISIR L'INSAISSABLE ET L'APPRIVOISER**

**19 novembre 9h00 à 10h20 à la salle d'auteuil (1A)**

Certains phénomènes, comme entendre des voix, avoir des visions, vivre des sensations physiques particulières, avoir des rêves marquants... sont souvent considérés comme « anormaux ». Cependant, ce sont des phénomènes bien réels. Comment accueillir les personnes qui ont de telles expériences ? Quels sens donner à ces expériences ? Comment se les approprier ?

**LA GAM, UN CHANGEMENT DE REGARD**

**19 novembre 9h00 à 10h20 à la salle Custeau (1B)**

Une démarche de gestion autonome de la médication est marquée par un premier pas, celui de reconnaître que « Je suis une personne, pas une maladie ». Cette simple prise de conscience ouvre de grandes portes sur tout un univers : celle de la reconnaissance des droits, du sens accordé à la souffrance, des torts de l'étiquetage...

**DÉFIS AUJOURD'HUI DE L'ALTERNATIVE**

**19 novembre 10h40 à 12h00 à l'amphithéâtre (2A)**

Face à la culture néo-libérale actuelle qui médicalise l'existence, déshumanise les soins de santé, mentale en particulier, réduit la personne à être productive, responsable, efficace, transforme les grandes souffrances psychiques en des dysfonctionnements de plus en plus nombreux et prématurés; Face à la recherche neurogénétique, à l'imposition de modèles bioéconomiques et chimiques, d'expertises privées et publiques uniformisantes et excluantes. Quels défis confrontent l'Alternative en santé mentale aujourd'hui? De quelle souffrance psychique parle-t-on ?

**REGARD SUR LES APPROCHES ALTERNATIVES**

**19 novembre 10h40 à 12h00 salle d'Auteuil (2B)**

Les pratiques développées et vécues dans les ressources alternatives sont dites « gagnantes »... Elles contribuent au travail de transformation que les personnes font sur elles-mêmes. Dans un rapport de solidarité avec d'autres, elles ouvrent la voie à des changements en profondeur pour la personne et la collectivité. Quels en sont les ingrédients ?

**L'ENTRAIDE EN SANTÉ MENTALE**

**19 novembre 10h40 à 12h00 salle Custeau (2C)**

L'entraide est une pratique au cœur du mouvement social alternatif en santé mentale qui invite à reconnaître les expériences de souffrance (détresse, difficultés d'être...) et les expériences positives (capacité d'être, reprise de pouvoir sur sa vie, plaisir de vivre) comme des formes de savoir utiles aux autres. Suite à la présentation d'une vidéo produite par le RRASMQ, les personnes participantes à cet atelier pourront échanger et partager divers témoignages.

**L'IMAGINAIRE DE LA FOLIE**

**19 novembre 13h30 à 15h00 à l'amphithéâtre (3A)**

Quelle est la signification, au sein de l'Alternative en santé mentale, d'un élan créateur crucial, s'exprimant tantôt par la parole (poème, texte de réflexion, articles), tantôt par l'image (dessin, collage, bande dessinée, peinture, vidéo, photographie, sculpture, art de la carte postale) ou encore par des performances (danse, chorale, théâtre, musique, masque, mime) ? Sont-ce des explorations de soi, des cheminements d'émancipation, des démarches de réhabilitation thérapeutique, des formes alternatives d'élargissements de sa sphère d'autonomie, de liberté, d'expressivité, d'appropriation d'un pouvoir sur sa vie et sur celle de sa communauté ?

**GÉNIE EN DROIT**

**19 novembre 13h30 à 15h00 salle d'Auteuil (3B)**

Cet atelier propose de vivre l'expérience de Génie en Droit, une activité d'éducation ludique et interactive qui vous permettra d'enrichir vos connaissances à propos des droits et de développer les habiletés nécessaires à la promotion, au respect, à la protection, à la défense et à l'exercice des droits des personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale.

Pour la suite des ateliers : [www.rrasmq.com](http://www.rrasmq.com)